

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance ordinaire du conseil tenue ce **dixième jour de septembre 2012 à 20h00** à laquelle prennent part :

Monsieur Alain Rivard
Monsieur Rock Paquin
Me Serge Bizier
Monsieur Fernand Ruel
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de Monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Le greffier, Mario Juare est également présent.

Après la prière d'usage, monsieur le maire souhaite la bienvenue à l'assistance.

12-09-248

Approbation du procès-verbal

Chaque membre du conseil en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal du 13 août 2012.

ADOPTÉE

12-09-249

Adhésion au projet de capsules vidéo des télévisions communautaires des Bois-Francs et de l'Érable

ATTENDU le projet de positionnement du territoire de l'Érable, dont l'un des principaux objectifs est de mettre en valeur les initiatives créatives des municipalités de la MRC;

ATTENDU la pertinence du projet de capsules vidéo proposé par les télévisions communautaires des Bois-Francs et de l'Érable dans la poursuite de cet objectif;

ATTENDU QUE ce projet réserve une capsule de 15 minutes pour chacune des 11 municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE ces capsules seront libres de droit et pourront donc être réutilisées par la MRC et les municipalités pour des fins promotionnelles;

ATTENDU la contribution du CLD de l'Érable au projet, à la hauteur de 2 160 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Côté, et résolu à l'unanimité que la Ville de Princeville adhère au projet de capsules vidéo tel que proposé par les télévisions communautaires des Bois-Francs et de l'Érable;

QUE la municipalité débourse la somme de 106 \$ requise pour la réalisation de la capsule qui lui sera consacrée.

ADPOPTÉE

12-09-250

Ratification des chèques et des dépôts salaires

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de ratifier les dépôts salaires et les chèques fournisseurs suivants :

Chèques:

- En date du 14-08-2012 au 09-09-2012
 - nos M1114 à M1119 & 31117 à 31135 + 31276 106 502,96 \$
 - no 30916 annulé
- dépôts salaires des périodes 201232 à 201235

ADOPTÉE

12-09-251

Approbation des comptes

Sur une proposition de le conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'approuver les comptes suivants et d'en autoriser le paiement :

Chèques :

- En date du 10 septembre 2012
 - nos 31136 à 31275 436 520,60 \$

ADOPTÉE

Dépôt d'états financiers d'organismes - Le greffier dépose les états financiers d'organismes subventionnés par la Ville : Société horticulture et Soccer mineur.

12-09-252

Affectation d'une réserve au financement permanent

Sur une proposition de le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu:

QUE la résolution no 12-04-118 soit modifiée par le remplacement du montant de «61 020,00 \$» par «60 929,00 \$»;

QUE le montant de 60 929,00 \$ de la réserve pour la construction du bâtiment multifonctionnel soit affecté au financement permanent de l'emprunt effectué en vertu du règlement no 2011-200.

ADOPTÉE

12-09-253

Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2006-111, 2009-167, 2010-180, 2011-192, 2011-195, 2011-200 et 2010-181, la Ville de Princeville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 25 septembre 2012, au montant de 2 275 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Princeville a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque Nationale inc.	98,50700	181 000	1,65	2013	2,80974 %
		186 000	1,95	2014	
		191 000	2,15	2015	
		196 000	2,35	2016	
		1 521 000	2,50	2017	
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,14600	181 000	1,55	2013	2,88788 %
		186 000	1,80	2014	
		191 000	2,10	2015	
		196 000	2,30	2016	
		1 521 000	2,50	2017	
Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,00700	181 000	1,50	2013	2,90213 %
		186 000	1,75	2014	
		191 000	2,00	2015	
		196 000	2,15	2016	
		1 521 000	2,50	2017	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par le conseiller Rock Paquin et résolu unanimement :

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 275 000 \$ de la Ville de Princeville soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

ADOPTÉE

12-09-254

Concordance de règlements d'emprunt divers

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Princeville souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 2 275 000 \$:

RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #	POUR UN MONTANT DE \$
2006-111	523 000
2009-167	6 900
2010-180	18 000
2010-181	315 500
2011-192	259 000
2011-195	839 000
2011-200	313 600

ATTENDU QUE pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par le conseiller Fernand Ruel et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 275 000 \$;

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 25 septembre 2012;

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destinée aux entreprises »;

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins de l'Érable;

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 25 mars et le 25 septembre de chaque année;

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Princeville, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

12-09-255

Modification des échéances de règlements d'emprunt divers

Il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier et résolu unanimement :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 275 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros **2006-111 2009-167 2010-180 2011-192 2011-195 2011-200 2010-181**, la Ville de Princeville émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

- **cinq (5) ans** (à compter du 25 septembre 2012); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2018 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros **2009-167 2010-180 2011-192 2011-195 2011-200 2010-181**, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

12-09-256

Transferts budgétaires - Autorisation

Sur une proposition de le conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu de ratifier et d'autoriser les transferts budgétaires tels que déposés par la trésorière sur la liste datée du 30 août 2012 et couvrant de janvier à août 2012.

ADOPTÉE

12-09-257

Renouvellement des assurances collectives 2012-2013

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. a déposé son rapport de renouvellement face aux conditions financières du régime d'assurance collective de la ville de Princeville;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. confirme dans son rapport que les conditions financières proposées par l'assureur (SSQ Groupe Financier), pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013, sont justifiées;

ATTENDU QUE le Groupe Financier AGA inc. indique clairement dans son rapport que l'assureur respecte intégralement ses engagements financiers garantis lors du dépôt de sa soumission;

ATTENDU QUE le contrat actuel avec l'assureur en est à sa quatrième année pour une durée maximale de cinq (5) ans;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance des conditions de renouvellement du contrat d'assurance collective des employés de la ville de Princeville et qu'ils jugent opportun de les accepter :

Il est proposé par le conseiller Laurier Chagnon et unanimement résolu :

QUE le Conseil municipal accepte les conditions de renouvellement présentées par SSQ Groupe Financier concernant l'assurance collective des employés de la ville de Princeville pour la période du 1^{er} octobre 2012 au 30 septembre 2013 au montant de 75 676,30 \$ taxes incluses.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Stéphan Marceau du Groupe Financier AGA inc.

ADOPTÉE

12-09-258

Conditions particulières de travail du préventionniste

Sur une proposition de le conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'apporter les précisions suivantes sur les conditions de travail du préventionniste Pierre Bouffard :

- sa formation de pompier lui permet d'intervenir lors d'un incendie;
- sa rémunération comme pompier, en dehors de ses heures normales, soit versée à temps simple;
- sa banque de temps accumulé n'a pas de limite.

ADOPTÉE

12-09-259

Société protectrice des animaux d'Arthabaska – Fin de contrat

Sur une proposition de le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu de mettre fin à l'entente de services avec la Société protectrice des animaux d'Arthabaska au 31 décembre 2012;

QUE l'avis de non renouvellement de l'entente soit, envoyé à la Société avant le 30 septembre 2012.

ADOPTÉE

12-09-260

Vente du véhicule des premiers répondants

Sur une proposition de le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la vente du véhicule des premiers répondants qui n'est plus utilisé, soit le Ford Van 350 1997, à M. Alain Dauphinais au prix de 2 000 \$ avant les taxes applicables, cette vente étant conclue sans garantie, le véhicule étant accepté tel que vu.

ADOPTÉE

12-09-261

Contrat pour l'entretien d'hiver du rang 6 est avec la Paroisse de Plessisville

ATTENDU QUE ce conseil désire s'entendre avec la municipalité de la Paroisse de Plessisville pour effectuer l'entretien d'hiver du 6^e rang Est de la Ville de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'accorder le contrat d'entretien d'hiver du 6^e rang Est de la Ville de Princeville à la municipalité de la Paroisse de Plessisville au montant de 1 734 \$ (avant taxes) pour une distance de 0,57 km.

QUE cet entretien de chemin d'hiver n'inclut pas la fourniture d'une souffleuse à neige.

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer le susdit contrat.

ADOPTÉE

12-09-262

Ratification et approbation d'honoraires professionnels supplémentaires – Travaux rue Simard & St-Georges

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'approuver et de ratifier les honoraires professionnels supplémentaires pour les travaux suivants :

- Secteur résidentiel de la rue Simard :
 - 5 500,00 \$ pour la planification des travaux supplémentaires requis sur la rue Saint-Jean-Baptiste Sud;
 - 13 850,00 \$ de surveillance chantier
- Réfection de la rue Saint-Georges :
 - 12 455,00 \$ de surveillance chantier

Ces dépenses supplémentaires sont avant taxes et sont financées à même les règlements d'emprunt afférents à chaque projet.

ADOPTÉE

12-09-263

Taux de transport de neige 2012-2013

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de fixer le taux pour le transport de neige à l'intérieur des limites de Princeville à 1,037 \$ le mètre cube, et ce, pour la saison hivernale 2012-2013.

ADOPTÉE

12-09-264

Taux de location de machinerie pour déneigement – Saison 2012-2013

ATTENDU l'offre de service transmise par l'entreprise Ferme Somerset inc., pour la fourniture d'un équipement roulant pour l'enlèvement de la neige;

ATTENDU QUE la Ville de Princeville désire procéder à la location d'un tracteur Fendt 936 année 2012 de 345 HP PTO avec un poste inversé, équipé à l'arrière d'un souffleur Contant de 112 " de larges avec chute télescopique et tambour rotatif d'une capacité de 3000 tonnes à l'heure, équipé à l'avant d'une grappe à angle ainsi que d'une aile de côté;

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu que ce conseil autorise la location d'un équipement roulant pour effectuer l'enlèvement de la neige auprès de Ferme Somerset inc. au montant de 105.00 \$ pour les 75 premières heures et de 100.00 \$ pour les heures subséquentes.

QUE la trésorière soit autorisée à effectuer le premier versement correspondant aux 75 premières heures à 105.00 \$ / heure au cours du mois de décembre 2012.

ADOPTÉE

12-09-265

Demande de traverse pour les sentiers de Quad du Moto Club Bois-Francis inc. saison 2012-2013

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que le conseil autorise le Moto-Club Bois-Francis inc. à circuler sur les chemins municipaux de la Ville de Princeville tel que décrit dans le règlement adopté par la Ville de Princeville.

ADOPTÉE

12-09-266

Demande de traverse de chemin d'un drain de Ferme Flèche d'Or

ATTENDU QUE la Ferme Flèche d'Or s'adresse à la Municipalité afin d'obtenir l'autorisation d'installer un drain agricole sous le chemin de la Route Boisvert;

ATTENDU QUE la Ferme Flèche d'Or a besoin d'égouttement pour ses terres en culture;

ATTENDU QUE les coûts pour le drain, les travaux mécanisés, le temps d'un employé de la Municipalité pour surveiller les travaux et tout autres frais encourus sont à la charge de la Ferme Flèche d'Or;

ATTENDU QUE le demandeur doit planifier les travaux au préalable avec le Directeur des travaux publics Dave Leclerc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'autoriser la Ferme Flèche D'or à installer un drain agricole sous le chemin de la Route Boisvert afin de lui permettre de drainer ses terres en culture et que les frais reliés à ces travaux énumérés précédemment sont à la charge du demandeur.

ADOPTÉE

Demande de fermeture de fossé d'Excavation Bois-Francis – Refusée

12-09-267

Travaux de pavage de la rue Saint-Jacques Ouest – Autorisation de paiement

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'autoriser le paiement du décompte progressif no 1 pour les travaux de pavage sur la rue Saint-Jacques Ouest à Pavage Lagacé et Frères inc. au montant de 91 169,69 \$ taxes incluses;

D'autoriser la trésorière à libérer la retenue de 10%, soit 10 124,08 \$, taxes incluses, lorsque l'entreprise aura fourni un cautionnement d'entretien d'un montant équivalent, valable pour une période de deux ans à partir du 6 septembre 2012 et délivré par une compagnie d'assurances reconnue.

ADOPTÉE

12-09-268

Maison Marie-Pagé

Sur une proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 2 500 \$ à l'organisme Albatros pour la construction de la Maison Marie-Pagé, spécialisée en soins palliatifs et desservant les MRC de l'Érable et Arthabaska.

ADOPTÉE

12-09-269

Table des aînés MRC de l'Érable

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu d'accorder une aide financière de 50 \$ à la Table des Aînés de la MRC de l'Érable pour l'organisation de leur déjeûner annuel.

ADOPTÉE

12-09-270

Québec Amis des Aînés – Projet à présenter

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu d'autoriser le directeur général, Mario Juare, à déposer une demande d'aide financière pour l'installation d'un parcours santé pour les aînés au parc Multisports de Princeville;

QUE le directeur général soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le formulaire de demande d'aide financière et de convention, le cas échéant.

ADOPTÉE

Dépôt du schéma d'aménagement et de développement résidé de la MRC de l'Érable – Classé.

Dépôt du règlement de contrôle intérimaire de la MRC de l'Érable no 322 – Classé.

12-09-271

Demande à la CPTAQ – Marcel St-Pierre

ATTENDU QUE les demandeurs (M. Marcel St-Pierre & M. Robert Chauvette) s'adressent à la Commission afin d'obtenir l'autorisation de couper des érables dans certains secteurs pour réaliser un projet de cannebergière sur une partie des lots P-13 et P-14 rang VI du Canton de Stanfold;

ATTENDU QUE la demande n'est pas pour un usage autre qu'agricole;

ATTENDU QUE le terrain de ce secteur est propice à la culture de canneberge;

ATTENDU QUE le déboisement est contrôlé par la MRC de L'Érable;

ATTENDU QUE la demande est conforme au règlement de zonage de l'ancienne Paroisse de Princeville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

12-09-272

Demande à la CPTAQ – Normand Labrie

ATTENDU la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin que Monsieur Normand Labrie puisse aliéner en faveur du Camping Plages des Sables inc. un terrain d'environ 142 000 m², sur partie des lots 16B et 16C, Rang 12 du cadastre du Canton de Stanfold;

ATTENDU QUE les parties visées sont séparées par la Route 116 Ouest;

ATTENDU QUE la partie conservée n'est pas utilisée pour les activités du Camping ;

ATTENDU QUE les parties visées sont séparées par des lots possédants des droits acquis ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu d'appuyer la présente demande et de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'y faire droit.

ADOPTÉE

12-09-273

Entente avec la CSBF – Autorisation de signatures

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'autoriser le maire et le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Princeville, le protocole d'entente avec la Commission scolaire des Bois-Francis concernant l'utilisation réciproque des plateaux, terrains, équipements et locaux appartenant aux deux entités.

ADOPTÉE

12-09-274

Cercle social et culturel – demande de prêt de la Salle Desjardins

ATTENDU la demande présentée par le Cercle social et culturel;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que le conseil consent à prêter gratuitement au Cercle social et culturel la Salle Desjardins afin d'organiser leurs réunions et/ou de rencontres communautaires.

ADOPTÉE

12-09-275

Notion de non résidence pour l'application du règlement no 2011-193

Sur une proposition du conseiller Alain Rivard, il est unanimement résolu qu'aux fins de l'application du règlement no 2011-193 concernant la tarification des services de Loisirs et de diverses locations, la notion de non-résident exclut la personne, son conjoint ou parent qui paie des taxes foncières supérieures à 750 \$ annuellement pour un immeuble ou une propriété dont elle est propriétaire à titre de particulier ou d'une compagnie qui lui appartient à plus de 50%;

ADOPTÉE

12-09-276

Aide financière 2012 Association du soccer mineur

Sur une proposition du conseiller Rock Paquin, il est unanimement résolu qu'une subvention de 2 500 \$ soit octroyée à l'Association du soccer mineur de Princeville pour l'année 2012.

ADOPTÉE

12-09-277

Légion Royale Canadienne – Jour du Souvenir 2012

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu de verser un montant de 100 \$ à la Légion Canadienne afin de souligner d'une façon particulière le Jour du Souvenir.

ADOPTÉE

Association des pompiers de Princeville – Classé.

12-09-278

ORASSE

Sur une proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu de prendre quatre billets à 30 \$ chacun pour le souper anniversaire de l'organisme ORASSE.

ADOPTÉE

12-10-279

Demande au Ministère des Transports - Vitesse sur rue Demers Est (route 165)

ATTENDU QUE des citoyens du secteur de la rue Demers s'inquiètent de leur sécurité compte tenu du débit de véhicule de ce tronçon de la route 165 et de la faible longueur (200m) de la zone de 50km/h avant l'intersection de la route 263;

ATTENDU QU'à partir de la rue Baillargeon jusqu'au début de la zone de 50km/h, soit sur une longueur de moins de 300 mètres, il y a, outre les accès de 3 résidences et de 2 commerces, ceux de l'aréna et d'Olymel (abattoir) qui génèrent un bon nombre d'entrées et de sorties de véhicules;

ATTENDU QU'aucune signalisation avancée n'est présente pour annoncer la zone de 50km/h;

Sur une proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu de demander au Ministère des Transports du Québec d'étudier la possibilité de prolonger la zone de vitesse de 50km/h de la route 165 qui débute près du 101 Demers Est vers la rue Baillargeon ainsi que d'installer une signalisation avancée de la zone de 50km/h.

ADOPTÉE

Période de questions

Tel que prévu au deuxième alinéa de l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, le Maire invite les personnes présentes à poser des questions orales aux membres du conseil.

12-09-280

Ajournement

Sur la proposition du conseiller Fernand Ruel, il est unanimement résolu que la séance soit ajournée au 17 septembre 2012.

ADOPTÉE

Mario Juaire, greffier

Gilles Fortier, maire